

# Retour des livres scolaires Mai-Juin 2018 - site de Sevrier

## 1 - Introduction :

En fin d'année, il va falloir en quelques jours récupérer les livres, les contrôler puis gérer les cautions. Afin que tout se passe correctement, et surtout rapidement, il est nécessaire de respecter une procédure.

## 2 - Chronologie :

### 2.1 - Préparation du retour des livres :

- \* Un créneau de retour des livres sera défini pour chaque classe, affiché en classe et disponible sur le site internet de l'APE-ISETA.
- \* Quelques jours avant ce créneau de retour, chaque apprenti recevra 2 fiches (à remplir de manière identique) identifiées avec son nom, comportant la liste des livres à rendre. Il devra inscrire en face de chaque livre, une des 3 possibilités :

OUI = je rends ce livre,

NON = je ne rends pas ce livre (perdu, abîmé, conservé, etc),

Examen = je garde ce livre pour l'instant, je le rendrai plus tard.

- \* Avant de se rendre au local du retour des livres, l'apprenti devra :

1 - disposer les livres dans le même ordre que sur la liste,

2 - séparer les 2 fiches et signer dans la case "signature apprenti".

- \* Pour tous les livres manquants (conservés définitivement, perdus, etc), préparer un chèque au nom de l'APE-ISETA, pour rembourser ces livres (voir liste des prix jointe), ceci permettra de vous rendre la caution (voir 2.3).

### 2.2 - Retour des livres :

- \* Lors du créneau défini, chaque apprenti se rendra (comme lors de la distribution) dans une des salles du bâtiment C. Le retour se passera de la manière suivante :

1 - l'apprenti donne sa pile de livres et les 2 fiches (préalablement remplies)

2 - l'APE-ISETA vérifiera que :

2a - les livres rendus correspondent bien à ceux inscrits sur la fiche,

2b - les étiquettes fournies en début d'année sont présentes et correspondent au nom de celui qui rend,

3 - l'APE-ISETA signera la seconde fiche et la redonnera à l'apprenti.

ATTENTION, en cas de litige, c'est cette fiche qui fera foi.

L'apprenti doit donc la conserver précieusement.

- \* Pour les apprentis qui ont inscrit "Examen", en face d'un (ou plusieurs) livre(s), ils doivent **IMPÉRATIVEMENT** rapporter leur(s) livre(s) le 29 Juin 2018 au plus tard. Ce retour se fera **UNIQUEMENT** au bureau de la vie scolaire à Sevrier (éventuellement à la banque d'accueil du CDI à Poisy).

### 2.3 - Retour des cautions :

- \* La commission livres de l'APE-ISETA se réunira mi Juillet 2018 et renverra les cautions à ceux dont le dossier est OK :
  - tous les livres rendus en bon état,
  - chèque de paiement pour les livres non rendus.
- \* Le retour se fera grâce à une des enveloppes fournies en début d'année.
- \* Pour les autres, le chèque de caution sera encaissé dès la mi Juillet et le complément envoyé fin Août, une fois que le chèque encaissé aura bien été payé par la banque (trop de comptes non approvisionnés ou fermés dans le passé).

## 3 - Informations complémentaires :

### 3.1 - Les étiquettes :

- \* Afin de lutter contre les vols, et simplifier les choses en cas d'erreur, des étiquettes (cette année = jaune fluo) portant le nom de l'apprenti et le titre du livre ont été distribuées à chacun en début d'année.
- \* Elles doivent **IMPÉRATIVEMENT** rester collées sur les livres pour le retour.
- \* En cas d'étiquette arrachée ou recouverte par une autre, il y aura suspicion de vol et de tentative de fraude, avec les conséquences que cela entraîne (livre considéré comme non rendu).

### 3.2 - Vente / Location :

- \* En début d'année, il y a eu une erreur pour 4 titres nouveaux (ils ont été considérés comme des livres alors que ce sont des TD ou inversement). C'est la mention portée sur la fiche de retour (distribuée prochainement) qui fait foi.

### 3.3 - TD utilisés sur plusieurs années :

- \* La plupart des TD distribués en début de la classe de Première sont à conserver pour la classe de Terminale.